



Monsieur Abdellatif JOUAHRI, Wali de Bank Al- Maghrib, personne morale publique, créée par le Dahir n° 1-59-233 du 23 hija 1378 (30 juin 1959) et régie par les dispositions de la loi n° 40-17 portant Statut de Bank Al-Maghrib, promulguée par le Dahir n° 1-19-82 du 17 chaoual 1440 (21 juin 2019), ayant son Siège au 277, Avenue Mohammed V, Rabat, donne pouvoir aux personnes dénommées, ci-après, à l'effet d'approuver et de signer les actes suivants :

Déléataire	Fonction	Acte de délégation
M. HICHAM KADRI	Responsable du Siège d'Agadir	<p><i>Bons de commande dont le montant est inférieur ou égal à 500.000,00 DH TTC, relatifs aux familles d'achats ci-après :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Entretien et maintenance des bâtiments ;</i> • <i>Installations techniques et équipements (hors structures et aménagements) ;</i> • <i>Transport ;</i> • <i>Manutention ;</i> • <i>Déménagement.</i>
M. ADEL EL OUAAMARI	Responsable du Siège d'Al Hoceima	
M. MUSTAPHA IZI	Responsable du Siège de Béni Mellal	
M. IMAD CHRAIBI	Responsable de la Succursale de Casablanca	
M. KAMAL LAFDIL	Responsable du Siège d'El Jadida	
M. ABDELAZIZ FATIH	Responsable du Siège de Fès	
Mme HIND TAILOUSSANE	Responsable du Siège de Kénitra	
M. SAID LEGHLIMI	Responsable du Siège de Laâyoune	
M. MOHAMED ZAKARIA BENZOUINE	Responsable du Siège de Larache	
M. YOUNES AMANI	Responsable du Siège de Marrakech	
Mme. NADIA BENJELLOUN	Responsable du Siège de Meknès	
M. ABDELAZIZ LAASIKRI	Responsable du Siège de Nador	
M. ABDELALI GUENOUNE	Responsable du Siège d'Ouarzazate	
M. MOHAMMED DEROUICH	Responsable du Siège d'Oujda	
M. ADIL SEFIANE	Responsable du Siège de Safi	
Mme OUAFAE KOUKABI	Responsable du Siège de Settat	
M. ALI BENALI	Responsable du Siège de Tanger	
M. CHAKIB EL MANSOURI	Responsable du Siège de Taza	
M. AHMED ABOUDRAR	Responsable du Siège de Tétouan	